



**Dans le cadre du programme « Artiste Rencontre Territoire »  
résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle,**

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

en partenariat avec

la délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle,

l'association Pollen

et en lien avec

le Conseil départemental de la Somme,

la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

le Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime,

le Pays d'Art et d'Histoire Ponthieu-Baie de Somme

et le Grand Site de France Baie de Somme.

lancent un

#### **APPEL À CANDIDATURES**

**en direction des artistes de toute discipline artistique  
dont la recherche et la production sont traversées par les questions  
de territoire, de patrimoine et de paysage  
pour une résidence-mission d'une durée de 3 mois  
à répartir entre les mois de septembre et de décembre 2026**

---

### **Pourquoi candidater ?**

Pour confronter sa démarche de création artistique à de nouveaux publics, de nouveaux lieux, de nouveaux thèmes et ainsi nourrir son œuvre d'une diversité d'expériences et de regards singuliers ,

Pour vivre une expérience unique de rencontre et dialogue avec les habitants et en particulier les jeunes 0 de 25 ans et leurs familles,

Pour interroger les notions de territoire(s), de patrimoine(s) et de paysage(s), telles qu'elles sont racontées et vécues par les habitants,

Pour contribuer à l'appropriation et à la valorisation de ces notions par les habitants du territoire.

### **Quand ?**

Date limite de candidature : 12 janvier 2026 à 14 h

Entretiens avec les artistes présélectionnés : début mars 2026

Annonce du nom de l'artiste lauréat : mi-mars 2026.

Semaine d'immersion de l'artiste lauréat : printemps 2026 (si possible avril)

Résidence : 3 mois à répartir entre septembre et décembre 2026

### **Où se déroulera la résidence ?**

Elle se déroulera dans le département de la Somme, sur le territoire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, c'est-à-dire 70 communes samariennes entre la Somme au sud, l'Authie au nord, le Dien à l'est et la Manche à l'ouest. Elles appartiennent toutes au Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime et sont pour certaines inscrites dans le périmètre du label Pays d'art et d'histoire et/ou Grand Site de France Baie de Somme.

### **Combien ?**

L'enveloppe dédiée à la rétribution de l'artiste est de 18 000 € HT.

### **Que mettre dans le dossier de candidature ?**

Un seul document PDF comprenant :

- note d'intention (2 pages maximum)
- *curriculum vitae*
- dossier artistique (15 pages maximum)
- fiche récapitulative complétée

### **Qui ?**

Un ou une artiste français(e) ou étranger(ère), de quelque domaine d'expression que ce soit, dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par les questions de territoire, de patrimoine et de paysage...

Peut-être vous... **Cela vous intéresse ? La suite de ce document vous en dit plus...**

Présentation	4
1) Le territoire d'action et les partenaires locaux	5
a) Le territoire d'action : la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM)	5
b) Les labellisations et partenaires locaux	6
Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime	7
Pays d'art et d'histoire Ponthieu-baie de Somme	8
Grand Site de France Baie de Somme	9
2) À propos du présent appel à candidatures	10
a) Cadre de la résidence-mission	10
b) Calendrier de la résidence-mission	11
c) Conditions financières et modalités contractuelles	12
d) Participation financière des frais annexes	13
e) Accompagnement	13
f) Transition écologique	14
g) Acte de la candidature	14
FICHE SYNTHÉTIQUE DE CANDIDATURE (1 page maximum)	16
ANNEXES	17
Petite enfance	17
Scolaire – Périscolaire – Enfance Jeunesse	18

## **Présentation**

En cohérence avec la stratégie régionale en faveur de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle et dans une optique de généralisation, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France en partenariat avec l'association Pollen et la délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et en lien avec les conseils départementaux du Pas-de-Calais et de la Somme initie à compter de l'année scolaire 2025-2026 le déploiement à titre expérimental de quatre résidences-mission d'artistes. Celles-ci seront implantées à l'échelle de cinq intercommunalités situées dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle seront menées en faveur de toute la population avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les jeunes, les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs à l'échelle des périmètres territoriaux concernés. L'artiste, ou l'équipe artistique, sélectionné dans ce cadre sera présent sur le territoire pour une durée de 3 mois consécutifs afin de donner à voir, à comprendre et à vivre les processus de création qu'il ou elle met en œuvre. Pour cela, une grande diversité de propositions artistiques sera co-élaborée en lien avec les équipes volontaires d'enseignants, d'animateurs, de médiateurs, professionnels du territoire en faveur de ces jeunes publics.

### **Mission confiée à l'association Pollen**

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles.

Depuis sept ans, Pollen développe et coordonne en partenariat avec la DRAC et la DRAEAC Hauts-de-France le programme de résidences-mission « Arts de rencontre ». En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique avec l'Etat et/ou éloignés des structures culturelles.

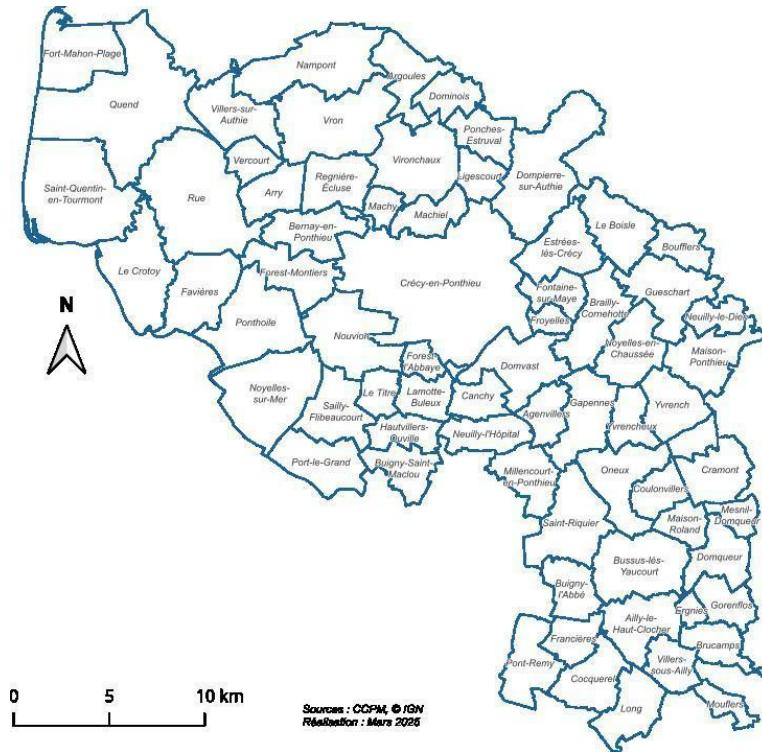
Dans une volonté d'accentuer la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et d'encourager l'engagement des territoires non encore couverts par des contrats territoriaux d'EAC, la DRAC a souhaité, en lien avec ses partenaires, faire évoluer ce partenariat en confiant à Pollen le déploiement et la coordination de quatre résidences-mission s'inscrivant le programme « Artiste Rencontre Territoire » (ART).

## **1) Le territoire d'action et les partenaires locaux**

#### a) Le territoire d'action : la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM)

Dessinée par la Somme et l'Authie, oxygénée par un littoral et deux baies, la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) s'étend sur près de 783 km<sup>2</sup>. Deux hauts lieux du patrimoine, Rue et Saint-Riquier, rayonnent de part et d'autre d'un véritable poumon central, la forêt domaniale située entre Crécy-en-Ponthieu et Nouvion. Environ 33 000 habitants (32 865 selon l'INSEE 2023) y vivent répartis dans 70 communes aux multiples richesses.

La CCPM est le produit de la fusion de trois communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : les Communautés de communes Authie-Maye, du canton de Nouvion et du Haut-Clocher.



Elle a plusieurs domaines d'interventions dont :

- aménagement du territoire (Urbanisme : SCOT, PLUiH...)
  - habitat, logement et rénovation énergétique
  - mobilités (voirie, transport et accessibilité territoriale)
  - préservation de l'environnement et développement durable
  - GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), et lutte contre l'érosion
  - attractivité du territoire et développement touristique
  - services d'aide à la personne
  - services au public (France Services et nouvelles technologies)
  - politiques culturelles et sportives

La CCPM dispose de structures telles que :

- une école de musique intercommunale située à Nouvion (politiques culturelles et sportives),

- un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) qui assure un service d'aide à domicile et de portage de repas auprès de personnes âgées et/ou en situation de handicap (services d'aide à la personne),
- des gymnases.

Deux services, partenaires de la résidence-mission, sont compétents en ce qui concerne les jeunes publics : petite enfance et scolaire – périscolaire – enfance jeunesse.

Le territoire compte :

- pour l'enseignement public : 20 écoles, 4 collèges, 1 lycée professionnel ;
- pour l'enseignement privé : 2 écoles, 1 collège.

Il s'agit là aussi d'autant d'interlocuteurs et de lieux de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, la résidence-mission peut s'appuyer sur des structures et des associations culturelles situées sur le territoire (indépendantes de la CCPM) telles que :

- trois salles de cinéma à Crécy-en-Ponthieu, Fort-Mahon-Plage et Quend-Plage,
- des médiathèques,
- des associations de pratiques artistiques (danse, musique, théâtre, chorale...),
- des salles accueillant des spectacles...

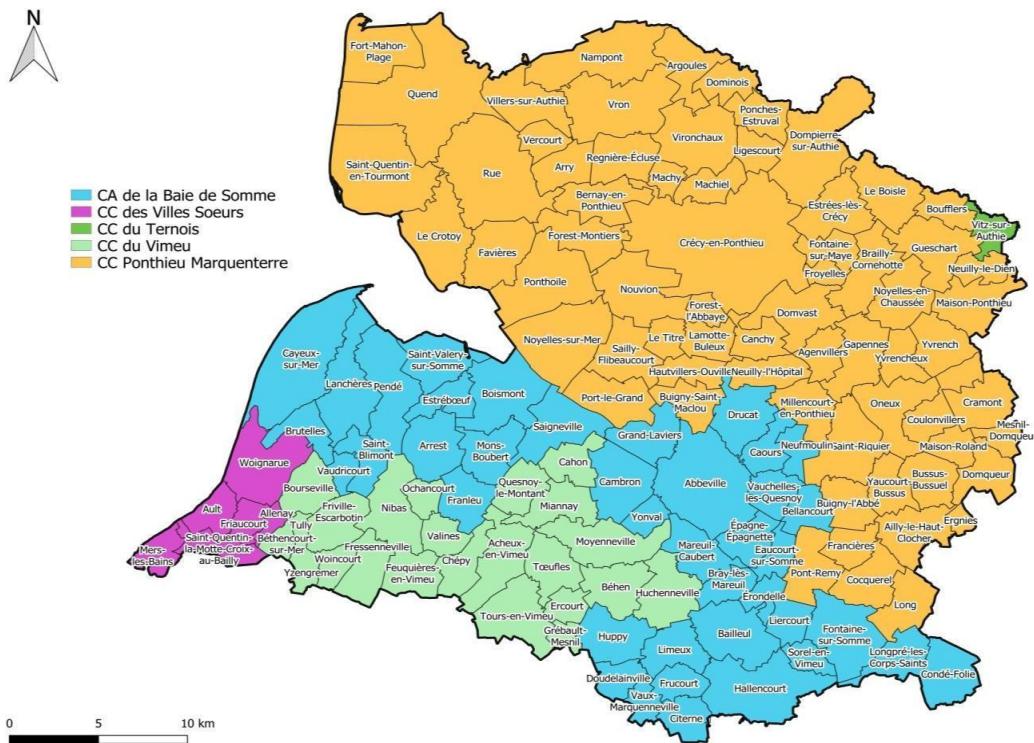
Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

- [Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre](#)
- [Office de tourisme Baie de Somme Ponthieu-Marquenterre](#)

### **b) Les labellisations et partenaires locaux**

Le territoire abrite de nombreuses richesses tant naturelles que culturelles. Trois labels ont été attribués à des territoires du secteur comprenant tout ou partie des communes de la CCPM. Les équipes qui portent ces projets sont des interlocuteurs précieux et des partenaires sur lesquels peut s'appuyer la résidence-mission.

## Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime



Déjà reconnu internationalement pour ses baies et ses zones humides littorales d'exception, le territoire est labellisé Parc naturel régional depuis 2020 pour promouvoir une dynamique de développement durable de ses 136 communes (dont les 70 de la CCPM). Le Parc naturel régional développe notamment une politique touristique et patrimoniale dédiée à la découverte de milieux naturels remarquables (marais, forêt, vallées, littoral...), du patrimoine historique diversifié (beffrois, abbayes et collégiales, châteaux, patrimoine industriel du Vimeu, corps de fermes, petit patrimoine rural...) tout en veillant à protéger l'intégrité des richesses naturelles.

Les ambitions du parc reposent sur 4 grands principes fondateurs :

- Une meilleure répartition géographique des activités pour soulager le front maritime et contribuer au développement des terres intérieures.
- Un projet territorial qui suscite l'adhésion et la participation des habitants et acteurs.
- Une stratégie partagée et coordonnée pour la préservation des milieux terrestres et aquatiques.
- Une gestion territoriale exemplaire structurée autour des Trames verte et bleue.

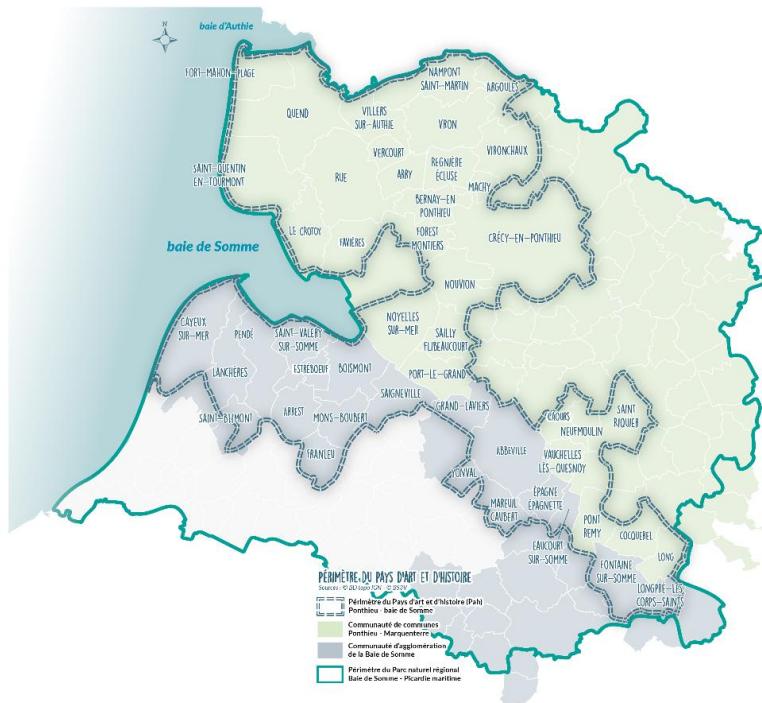
... et 3 vocations :

- vocation 1 : un territoire qui protège l'intégrité de son patrimoine naturel...
- vocation 2 : un territoire rassemblé et solidaire qui conforte ses complémentarités...
- vocation 3 : un territoire qui se met en scène pour promouvoir ses savoir-faire et son identité...

Afin de faire plus ample connaissance avec le Parc naturel régional, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

- [Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime](#)

## Pays d'art et d'histoire Ponthieu-baie de Somme



Au cœur du Parc naturel régional, 48 communes (dont 26 de la CCPM) sont labellisées depuis 2023 Pays d'art et d'histoire Ponthieu-baie de Somme. Le territoire s'engage en effet dans une démarche ambitieuse de connaissance, de conservation et de médiation de son histoire, ses architectures, et ses patrimoines, auprès de tous les habitants.

Le projet Pays d'art et d'histoire repose sur un programme d'actions, défini au cours de la candidature par les élus et les partenaires locaux. Ce dernier sera mis en œuvre au cours des 10 ans de la labellisation (2023 à 2033).

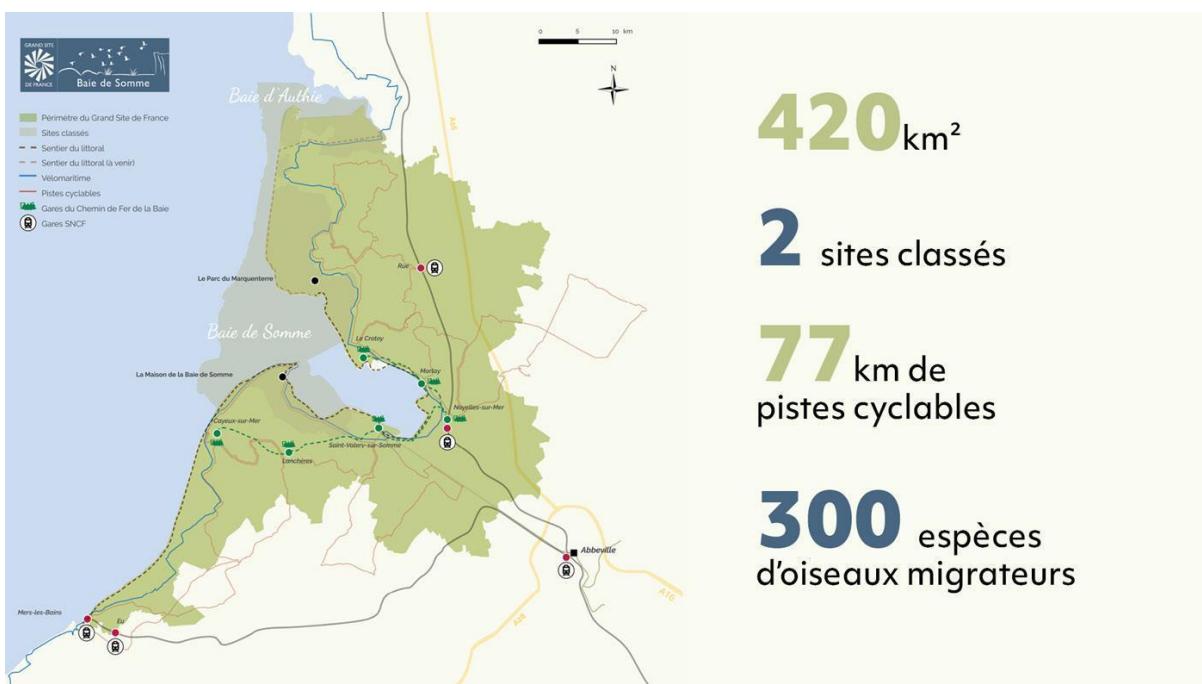
Les principaux objectifs de ce programme d'actions sont :

- Développer et partager la connaissance sur l'histoire, l'architecture et le patrimoine
- Préserver l'architecture, le patrimoine et les paysages
- Sensibiliser et former les publics à l'architecture et au patrimoine
- Valoriser l'architecture et le patrimoine

Afin de faire plus ample connaissance avec le Pays d'Art et d'Histoire, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

- [Pays d'Art et d'Histoire Ponthieu-baie de Somme](#)

## Grand Site de France Baie de Somme



**420** km<sup>2</sup>

**2** sites classés

**77** km de  
pistes cyclables

**300** espèces  
d'oiseaux migrateurs

Le label « Grande Site de France » appartient à l'État, et est attribué par le ministre en charge de la transition écologique pour une durée de 8 ans renouvelable. Il est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

La labellisation de la Baie de Somme vient d'être renouvelée pour la seconde fois en 2024. Pour la période 2024-2032, le projet du Grand Site de France Baie de Somme a pour ambition de mettre la préservation des paysages, qu'ils soient exceptionnels ou quotidiens, au cœur de ses actions. Il vise aussi à garantir un lieu de vie et une activité économique durable pour les générations présentes et futures.

Son programme d'action est composé de 3 grands enjeux, 11 orientations et 50 actions :

- préserver le grand paysage et ses composantes : renforcer et poursuivre la gestion des Aires Protégées du Grand Site de France et anticiper l'évolution des paysages de demain pour un territoire résilient face au changement climatique...
- repenser l'accueil du Grand Site de France pour une découverte de qualité, apaisée et en phase avec les préoccupations environnementales
- mettre en place une stratégie territoriale pour gérer durablement la fréquentation et mobiliser tout le territoire en faveur d'un tourisme décarboné, etc.
- faire du Grand Site de France un lieu de vie pour ses habitants
- renforcer le lien, le sentiment d'appartenance et la fierté des habitants vis-à-vis du Grand Site de France

Afin de faire plus ample connaissance avec le Grand Site de France, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

- [Grand Site de France Baie de Somme](#)

## **2) À propos du présent appel à candidatures**

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'elle ou il met en œuvre. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées se distinguant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

### **a) Cadre de la résidence-mission**

Il est donc recherché en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, un artiste français ou étranger, de quelque domaine d'expression que ce soit, dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par les questions de territoire(s), de patrimoine(s) et de paysage(s).

Comme indiqué précédemment, la CCPM est issue de la fusion de trois communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : les communautés de communes Authie-Maye, du canton de Nouvion et du Haut-Clocher. La notion de territoire est multiple et porteuse de sens, elle peut renvoyer à l'espace défini par un foyer, un quartier, une commune, une intercommunalité (passée ou actuelle), un label qui célèbre une particularité, des traits géographiques distincts (côte, forêt, plateau, proximité urbaine...), une appellation historique (le Marquenterre, le Ponthieu...), une tradition partagée, des habitudes, un savoir-faire... Le territoire peut avoir des frontières visibles (une mer, un cours d'eau, une voie rapide, un chemin de fer...) ou invisibles (limite de déplacements selon une certaine durée ou distance autour d'un point central...).

Le patrimoine, dans ses différentes dimensions (culturel ou naturel, matériel ou immatériel), constitue une richesse précieuse à découvrir, explorer, valoriser et partager, une abondance de particularités, sujets de questionnement, d'étonnement et d'émerveillement, un réservoir de récits stimulant l'imaginaire et la créativité.

Le paysage, à la fois contexte visuel et espace vécu, interroge la relation au temps et à l'environnement de celui qui voit ou vit ce paysage, sa subjectivité.

L'artiste sera invité, dans le cadre de cette résidence-mission :

- repérer, identifier les acteurs et les dynamiques culturelles locales, les rendre visibles et les valoriser ;
- faire émerger ce qui est partagé par les habitants et fait « culture » et le valoriser ;
- expérimenter des gestes artistiques questionnant les traces, visibles et invisibles, susceptibles de révéler des représentations liées au territoire ;
- contribuer à l'appropriation ou la réappropriation de ce dernier par les habitants.

L'artiste candidat doit :

- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine ;

- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité, de sa production ;
- comprendre les enjeux de la résidence-mission et être en pleine mesure de s'impliquer pendant toute sa durée ;
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle ;
- être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel pour ses déplacements sur le territoire de résidence.

Il est attendu que l'artiste formalise dans le dossier de candidature les articulations possibles ou projetées entre son univers artistique et les spécificités du territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, rendant en cela, sa candidature unique et adaptée aussi bien au territoire, qu'à la population cible et aux enjeux spécifiques de la résidence-mission.

L'artiste devra résider sur le territoire et se rendre disponible de manière exclusive pour la résidence-mission aux dates mentionnées ci-dessous selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord.

### **b) Calendrier de la résidence-mission**

Il s'agit d'une résidence de trois mois, soit douze semaines de présence effective, à répartir sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2026 inclus. Ces 12 semaines peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités selon un calendrier prévisionnel que l'artiste fournira à sa candidature selon ses disponibilités. L'artiste veillera néanmoins à ce que sa présence soit condensée. Le calendrier définitif sera défini conjointement entre l'artiste et les partenaires de ce programme.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont de la résidence-mission (avril-mai 2026) :**

**Une phase de découverte d'une semaine** est organisée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension de l'appel à candidatures de la résidence-mission. L'artiste sera invité à cette occasion à participer à une ou rencontres de prise de contacts avec les équipes enseignantes et professionnelles de la jeunesse : de l'animation, l'éducation, la médiation, la culture, l'action sociale, la santé, la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission (septembre-décembre 2026) :**

**Au cours de cette seconde phase d'une durée de 11 semaines**, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes enseignantes et/ou professionnelles de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire.

À cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre de l'artiste, leur paraît susceptible

d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, et jeunes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, *a priori*, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Il est par ailleurs envisagé, sans que cela ne constitue une finalité, un temps de lancement ou inauguration de la résidence, ainsi qu'un ou plusieurs temps fort(s) collectif(s) de restitution, des moments de convivialité et de partage et dont la possibilité et la forme seront réfléchies collectivement avec l'artiste et les partenaires.

**Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, douze structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe et non d'un seul interlocuteur.**

### **c) Conditions financières et modalités contractuelles**

#### **- Montant de l'allocation**

La contribution de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France permet la rétribution de l'artiste.

**L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à 18 000 € HT, net de taxes ou coût total employeur** selon le régime de l'artiste pour l'intégralité de la résidence, de la phase d'immersion au bilan. Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes : contrat de prestation, contrat de travail, notes d'auteur/d'autrice. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur/d'autrice – si l'artiste est concerné – sont intégrés dans l'enveloppe financière des 18 000 €.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, soit :

- les rencontres et échanges (téléphone, courriels) avec des équipes de professionnels de la culture, l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
- la diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs productions de l'artiste ; il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans une cour d'école, dans un lieu de loisirs ou dans l'espace public.

#### **- Modalités contractuelles**

Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu. L'artiste est embauché en CDD, régime en vigueur pour les actions de médiation et d'action culturelle. Dans le cas de l'embauche de l'artiste, le montant de l'allocation s'entend en coût total employeur.

La contractualisation peut aussi se faire sous forme de facturation, ou [de notes d'auteur/autrice dans le cadre de revenus accessoires](#).

#### **- Allocation de diffusion**

Une enveloppe de 1 000 € (HT ou net de taxes) selon le régime fiscal de l'artiste est attribuée en sus de l'allocation de résidence.

Il s'agit ici de diffusion de présentation ou représentations d'œuvres ouvertes à un large public. Ce type de diffusion n'est pas garanti à l'artiste et sera étudié avec l'association Pollen. Sur cette enveloppe, les modalités financières et contractuelles sont modulées :

- Pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, si la diffusion est bien conforme aux descriptif et règles en vigueur pour ce régime, elle peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc le cas échéant, de la rémunération totale.
- Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme aux descriptif et [règles en vigueur](#) pour ce statut.

#### **d) Participation financière des frais annexes**

##### **- Participation aux frais de déplacements**

Sur la durée de la résidence, Pollen participe aux frais de déplacements sur le territoire sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 2 000 €.

Une prise en charge de deux aller-retours est également prévue pour participer aux frais de l'artiste entre son lieu de domicile jusqu'au territoire de résidence (la participation s'entend sur la base de deux allers-retours dans le cadre de la période de découverte et dans le cadre de la période de résidence). En revanche, les autres éventuels trajets du lieu de domicile au territoire de résidence, ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

##### **- Participation aux frais d'hébergement**

Pendant la durée de la mission, l'artiste devant obligatoirement résider sur la communauté de communes, Pollen participe aux frais d'hébergement sur la base d'un forfait qui ne pourra excéder 50 € / jour.

##### **- Petit matériel**

Une enveloppe de 1 000 € (HT ou net de taxes le cas échéant) est prévue pour le petit matériel nécessaire pendant la résidence. Hors d'une embauche directe par Pollen, le montant est plafonné et pourra être remboursé sur facture et sur présentation des justificatifs correspondants.

**Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de Pollen et l'artiste sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.**

#### **e) Accompagnement**

L'association Pollen, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action.

À ce titre, Pollen :

- accompagne l'artiste dans la découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise la mise en place de la résidence avec les partenaires de l'Éducation Nationale et les équipes du secteur de la jeunesse ;

- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des partenaires locaux (responsables du monde associatif, équipes du secteur de la jeunesse, etc.), les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble des publics cibles ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

#### **f) Transition écologique**

Dans une démarche de transition globale, il est essentiel que les acteurs et actrices du secteur culturel, au même titre que celles et ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, questionnent leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Cet appel à candidatures invite ainsi les artistes à intégrer pleinement cet enjeu dans leur démarche, dans ses dimensions sociale, sociétale et environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

#### **g) Acte de la candidature**

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- 1) une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du présent appel à candidature et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire ; cette lettre évoque les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- 2) un *curriculum vitae* ;

- 3) un dossier artistique (15 pages maximum) présentant un ensemble de productions représentatives et éventuellement, des exemples d'actions d'éducation artistique et culturelle réalisées précédemment ;
- 4) le calendrier de présence ;
- 5) la fiche récapitulative en annexe dûment renseignée.

**Le dossier de candidature est à envoyer en un seul et même document PDF.**

L'envoi se fait aux adresses suivantes : [axepollen@gmail.com](mailto:axepollen@gmail.com) & [projets.pollen@gmail.com](mailto:projets.pollen@gmail.com)  
Objet : Résidence-mission 2026 – CC Ponthieu-Marquenterre / nom de l'artiste

**La date limite d'envoi est fixée au 12 janvier 2026 à 14 h.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Des entretiens avec les artistes présélectionnés seront organisés **la semaine du 02 mars 2026**. Le nom de l'artiste lauréat sera annoncé autour de **la mi-mars 2026**.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Anne-Sophie Mellin - Directrice de Pollen

[axepollen@gmail.com](mailto:axepollen@gmail.com)

03 20 47 81 72

## **FICHE SYNTHÉTIQUE DE CANDIDATURE (1 page maximum)**

**Nom, prénom :**

**Adresse :**

**Contact téléphonique et courriel :**

**Discipline(s) artistique(s) :**

**Période(s) de disponibilité pour la résidence :**

1. Description synthétique de la démarche artistique :
2. Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une résidence-mission à des fins d'EAC ?
3. Pourquoi choisir de déposer une candidature pour une résidence-mission sur le territoire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ?
4. Comment envisagez-vous d'aborder les professionnels et les publics ciblés dans le cadre de la résidence ?
5. Citer un exemple de geste artistique que vous pourriez déployez dans ce cadre :

# ANNEXES

## Petite enfance

À travers ses trois propositions complémentaires : les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE), l'équipe accompagne les familles dès la naissance et soutient les professionnels du secteur. Cette offre de service a été pensée pour accompagner les jeunes habitants du territoire dans un parcours de vie où l'on peut prendre le temps de se séparer en douceur, où l'on grandit ensemble à son rythme et où les parents trouvent une oreille attentive à leurs questionnements.

### **Les EAJE : des lieux pour s'éveiller et s'épanouir**

Sur le territoire, deux structures communautaires offrent un accueil collectif et bienveillant aux tout-petits. Ces multi-accueils destinés aux enfants de 10 semaines à 4 ans, sont ouverts du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h, avec une équipe de professionnels qualifiés. Les activités proposées favorisent l'éveil, la découverte, la motricité et la socialisation. Des projets culturels, intergénérationnels et passerelles avec l'école permettent une transition en douceur vers la maternelle.

### **Le LAEP « Au coin de la rue » : un espace pour souffler et partager**

Parce qu'être parent, c'est aussi parfois douter ou chercher des repères, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), ouvert le 3 novembre 2025, propose un espace libre et gratuit d'écoute, de jeu et de rencontre. Ouvert chaque lundi de 15 h 30 à 18 h (hors vacances scolaires), le LAEP accueille parents, futurs parents, grands-parents et assistants familiaux accompagnant un enfant de moins de 6 ans. Aucune inscription n'est nécessaire : chacun vient quand il le souhaite, pour partager un moment privilégié avec son enfant dans un cadre bienveillant.

Le LAEP, c'est aussi un lieu de prévention et de soutien à la parentalité, animé par des professionnels formés à l'écoute et à l'observation du jeune enfant.

### **Le RPE : un lien entre familles et professionnels**

Le Relais Petite Enfance (RPE) est le lieu d'information et de rencontre pour les parents, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile, ouvert du lundi au vendredi. Il oriente les familles dans le choix d'un mode de garde adapté, aide aux démarches administratives et informe sur le droit du travail spécifique aux assistants maternels.

Des ateliers d'éveil, des temps d'analyse de pratiques et des sorties collectives y sont proposés, favorisant la socialisation des enfants et le partage d'expériences entre professionnels. Les « balades animées » permettent de faire découvrir le territoire sous un autre angle : un sentier pédestre adapté aux plus jeunes, où l'on éveille la curiosité pour la nature, le patrimoine et la culture avec des animations ludiques.

## Scolaire – Périscolaire – Enfance Jeunesse

### Organisation

Depuis décembre 2022, les services liés à l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sont regroupés et gérés de façon mutualisée par le service SPEJ (Scolaire – Périscolaire – Enfance Jeunesse).

Celui-ci est implanté au siège de la CCPM à Rue.

Sa partie administrative est composée d'une directrice de service, d'un directeur adjoint et de cinq agents administratifs.

Sur les lieux d'accueil, sur les temps périscolaires (matin, midi et soir), les agents intercommunaux sont au nombre de 120 (données 2025) et dirigés par 12 directions diplômées. Ces dernières sont également mutualisées sur les temps extrascolaires (ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement)).

Au-delà de l'animation, le service est composé d'agents de restauration, d'entretien, d'Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle (ATSEM) et des agents d'Accompagnement dans les Transports Scolaires (ATS).

En 2025, les accueils périscolaires ont accueilli environ 300 enfants quotidiennement le matin et/ou le soir, et les accueils extrascolaires environ 700 enfants et adolescents pendant les vacances scolaires.

Les activités proposées sur le temps périscolaires et extrascolaires sont initiées par des agents qualifiés et répondent aux intentions éducatives que porte la collectivité et qu'elle décline dans son projet éducatif de territoire. Ce PeDT permet d'assurer la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

12 sites d'accueil périscolaire déclarés couvrent l'ensemble du territoire.

Liste des lieux d'accueil périscolaire (les sites marqués d'un « \* » sont aussi des lieux d'ALSH (extrascolaire)) :

* École Victor Hugo Ailly-le-Haut-Clocher	7 route nationale 80 690 Ailly-le-Haut-Clocher
RPI Buigny-Saint-Maclou	8 rue du Haut 80 132 Buigny-Saint-Maclou
École de la Maye Crécy-en-Ponthieu	14 bis rue du Général de Gaulle 80 150 Crécy-en-Ponthieu
École Raoul Ridoux Fort-Mahon-Plage	Place Alberti Lecat 80 120 Fort-Mahon-Plage
* École des 4 Vents Gueschart	Rue de Goves 80 150 Gueschart
* École Jules Verne Le Crotoy	84 rue du général De Gaulle 80 550 Le Crotoy
* École maternelle et primaire Nouvion	Maternelle 80 route Nationale Élémentaire : rue du Collège 80 860 Nouvion
* École Robert Mallet Pont-Remy	5 et 6 rue Jean Macé 80 580 Pont-Remy

École maternelle et primaire Quend	Rue de la Mairie 80 120 Quend
* Groupe scolaire Gabriel Deray Rue	Rue du Bosquet 80 120 Rue
École maternelle et primaire Sailly-Flibeaucourt	1 place Pierre Gaffet 80 970 Sailly-Flibeaucourt
* École Becquestoile Saint-Riquier	16bis rue Notre Dame 80 135 Saint-Riquier
* École des Horizons Vron	Rue Marcelle Mariette 80 120 Vron
École maternelle et primaire Vironchaux	Rue de la Ville 80 150 Vironchaux

Pendant les vacances d'été, des séjours sont également proposés aux enfants et adolescents (dans et à l'extérieur du territoire).

#### Information aux familles

Les directions périscolaires sont les acteurs privilégiés de la relation aux familles. La qualité des communications et de l'information partagée entre l'école, le périscolaire et la famille peut faire une différence sur le bien-être et la réussite des élèves.

Plusieurs outils :

- accueil physique et téléphonique dans les accueils ;
- affichage au sein des accueils ;
- site internet : [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)
- l'espace citoyen : [portailcitoyen@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:portailcitoyen@ponthieu-marquenterre.fr)
- l'E.N.T